

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Pref

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 14 Mars à 18:15, le Conseil Municipal de la Commune de HORNAING s'est réuni à la Salle de mariage, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELANNOY Frédéric, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

**Présents** : M. DELANNOY Frédéric, Maire, Mmes : CHATELIN Sandrine, DE BOER Vanessa, DELBECQ Sylvie, DESMYTER Gaëlle, DUHEM Gwenaëlle, FIEVET Christelle, HOUZE Marie-Martine, DELCROIX Séverine, MOREAU Valérie, NOULETTE Jessica, RASSE Virginie, VANDEWALLE Stéphanie, VILCOT Lise-Marie, MM : ANTOINE Jean-Luc, CLOCHARD Jean-François, DESMOUCELLE Didier, JAMROZ Alain, MARTINACHE André, RATAJCZAK Christophe, SAVARY Gabriel, SERRURIER Yvon, VELU Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : ACCETTONNE Grégory à M. VELU Philippe, BRICE Emile à Mme DELCROIX Séverine, GAZET Christian à Mme DESMYTER Gaëlle, HOCQ Daniel à M. DELANNOY Frédéric

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MOREAU Valérie

202309 – AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - SAISINE DE DALKIA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la société Dalkia, représentée par Me Audrey Sarfati, a saisi le 25 janvier 2023 la Chambre Régionale des Comptes pour réclamer le solde de la dette d'un montant de 147 325,92 € représentant 12 des 15 factures émises en 2022, ainsi que le solde des intérêts moratoires d'un montant total de 2 608,45 €.

La société Dalkia est titulaire du marché de fourniture de gaz et maintenance des installations de chauffage des équipements de la commune d'Hornaing.

La Chambre Régionale des Comptes a rendu son avis. Elle déclare recevable la saisine de la société Dalkia correspondant à 12 factures impayées pour un montant total de 149 934,37 € : 147 325,92 € correspondant au montant des factures et 2 608,45 € correspondant au montant des intérêts moratoires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

déclare avoir été informé de la demande de la Chambre régionale des comptes et s'engage à inscrire à son budget primitif 2023, les dépenses pour un montant total de 147 325,92 € de factures et 2 608,45 € d'intérêts moratoires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 11/04/2023  
Le Maire  
Frédéric DELANNOY

